



FOURNITURE DE QUATRE (4) PRODUITS CHIMIQUES POUR LE TRAITEMENT DE L'EAU POUR L'ANNÉE 2024-2025

La Ville de Bécancour demande des soumissions pour la fourniture de quatre (4) produits chimiques pour le traitement de l'eau pour l'année 2024-2025.

Les plans, devis et formules de soumission peuvent être obtenus auprès du système électronique d'appels d'offres (SEAO) en consultant le site web www.seao.ca et en y inscrivant le numéro 03H-01.06.00.

Seules sont admises à soumissionner les personnes, sociétés et compagnies ayant obtenu le document d'appel d'offres directement du SEAO et qui ont un établissement au Québec ou dans un des territoires visés par l'Accord de commerce et de coopération entre le Québec et l'Ontario (ACCQO), l'Accord de libre-échange canadien (ALEC) ou l'Accord économique et commercial global (AECG) entre le Canada et l'Union européenne.

Pour être valable, chaque soumission doit être accompagnée d'une garantie de soumission correspondant à 10 % du montant total de la soumission, sous forme de chèque visé ou de cautionnement, fait au nom de la Ville de Bécancour.

Les soumissions, dans des enveloppes scellées, adressées à la soussignée et identifiées « Fourniture de quatre (4) produits chimiques pour le traitement de l'eau pour l'année 2024-2025 », seront reçues à l'hôtel de ville, au 1295 avenue Nicolas-Perrot, Bécancour (Québec) G9H 1A1, **jusqu'à 11 h le 18 avril 2024**, pour être immédiatement ouvertes publiquement.

La Ville n'encourt aucune responsabilité du fait que les avis écrits ou documents véhiculés par le système électronique soient incomplets ou comportent une erreur ou une omission. En conséquence, tout soumissionnaire doit s'assurer, avant de présenter son offre, d'obtenir tous les documents reliés à cet appel d'offres.

Pour toute information, vous devez communiquer avec le responsable de l'appel d'offres, soit monsieur Hugo Charest, surintendant à l'hygiène du milieu, par courriel, à l'adresse suivante : travaux.publics@ville.becancour.qc.ca.

La Ville de Bécancour ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, ni à encourir aucuns frais, ni aucune obligation d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.

Ville de Bécancour, le 15 mars 2024.

M^e Isabelle Auger St-Yves
Greffière de la Ville